


RÉALISER UNE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ (SCÉNARIOS STANDARD NATIONAUX)

Lorsqu'un exploitant désire réaliser des vols en catégorie Spécifique dans l'un des scénarios standard nationaux, il doit réaliser une « déclaration d'activité ». Il peut s'agir :

- soit de votre première déclaration d'activité (à l'issue de laquelle vous recevrez un numéro d'exploitant déclaré ED[numéro])
- soit d'une mise à jour des informations déclarées lors de la précédente déclaration d'activité (ajout ou retrait d'un scénario opérationnel, ajout, retrait ou modification d'un aéronef utilisé etc.)
- soit du renouvellement de votre déclaration d'activité (obligatoire tous les 2 ans pour continuer à opérer selon les scénarios standard nationaux)

Accès à la déclaration d'activité :

1. Connectez-vous à votre compte [AlphaTango](#)

 Une fois connecté, si ce n'est pas déjà fait, renseignez une adresse dans la rubrique **Mon compte**, bloc **Contact**.

2. Ouvrez la rubrique **Mon activité d'exploitant** et cliquez sur le bouton  « déclaration d'activité »



Statut	Enregistré
Date d'enregistrement	21/10/2020
Numéro d'enregistrement	FRA123abc456def7
Code à entrer dans le dispositif d'identification à distance	FRA123abc456def7-8g9

Bloc Activités

3. Renseignez la référence de votre Manuel d'Exploitation

Activités

Manuel d'exploitation (MANEX)* Oui Non

Référence

Révision

Date

Rappel:

- Un MANEX est obligatoire sauf pour les activités limitées à l'utilisation d'aérostats captifs non autonomes de moins de 25 kg
- N'oubliez pas de mettre à jour votre MANEX en cas de modification des scénarios opérationnels ou des modèles d'aéronefs utilisés.

Scénarios opérationnels S1

(ou équivalents en cas d'autorisation spécifique) S2

S3

Activité de formation de télépilotes autres que ceux de l'exploitant* Oui Non

Manuel d'exploitation (MANEX)

Le manuel d'exploitation (MANEX) est le manuel dans lequel vous devez décrire votre organisation, vos aéronefs, vos télépilotes, les activités réalisées et les procédures associées. Pour opérer selon les scénarios nationaux standard, un MANEX est obligatoire sauf dans le cas très particulier où votre activité est limitée à l'utilisation d'aérostats captifs non autonomes de moins de 25 kg.

Voir le [guide de la catégorie Spécifique](#) pour plus de détails.



Même si le MANEX n'est pas joint à la déclaration d'activité, il doit être tenu à disposition des autorités en cas de contrôle (y compris lors de chaque vol). Il peut s'agir d'un exemplaire papier ou numérique.

4. Décrivez l'activité prévue : scénarios opérationnels et formation

Activités

Manuel d'exploitation (MANEX)* Oui Non

Référence

Révision

Date

Rappel:

- Un MANEX est obligatoire sauf pour les activités limitées à l'utilisation d'aérostats captifs non autonomes de moins de 25 kg
- N'oubliez pas de mettre à jour votre MANEX en cas de modification des scénarios opérationnels ou des modèles d'aéronefs utilisés.

Scénarios opérationnels S1

(ou équivalents en cas d'autorisation spécifique) S2

S3

Activité de formation de télépilotes autres que ceux de l'exploitant* Oui Non

Scénarios opérationnels

Cocher les scénarios opérationnels prévus dans le manuel d'exploitation et pour lesquels vous disposez au moins d'un aéronef télépilote compatible (voir ci-dessous le bloc "Aéronefs utilisés").

Rappel : la réglementation relative aux scénarios standard nationaux distingue les scénarios suivants :

- S-1 : utilisation hors zone peuplée, sans survol de tiers, en vue et à une distance horizontale maximale de 200 m du télépilote.
- S-2 : utilisation hors zone peuplée, sans tiers au sol dans la zone d'évolution, ne répondant pas aux critères du scénario S-1, à une distance horizontale maximale d'un kilomètre du télépilote.
- S-3 : utilisation en zone peuplée, sans survol de tiers, en vue et à une distance horizontale maximale de 100 m du télépilote.



Bloc Aéronefs utilisés

5. Déclarez les aéronefs utilisés

Pour ajouter un aéronef, cliquez sur **AJOUTER** dans le bloc « Aéronefs utilisés ».



Voir la fiche [Ajout d'un aéronef dans une déclaration d'activité](#) pour le détail de la procédure d'ajout.

Après ajout d'un aéronef (ou en cas d'une déclaration d'activité modificative ou de renouvellement, dans laquelle les données précédemment déclarées sont pré-remplies), vous pouvez modifier les données de l'aéronef en cliquant sur  ou le supprimer de la liste en cliquant sur  :

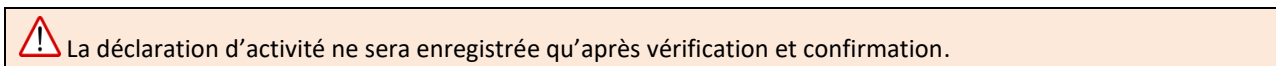


Finalisation de la démarche

6. Prenez connaissance des conditions d'enregistrement d'une déclaration d'activité et cliquez sur **J'AI COMPRIS**.



7. Validez la déclaration en cliquant sur **SOUMETTRE**



8. Vérifiez les données déclarées et cliquez sur **ENREGISTRER** pour enregistrer la déclaration



Après la validation de la déclaration d'activité

Un courriel de confirmation vous est adressé à l'adresse associée au compte. Ce courriel contient en pièce-jointe l'accusé de réception (AR) de votre déclaration d'activité :



S'il s'agit de votre première déclaration, un numéro d'exploitant déclaré vous est attribué : ED[numéro].

S'il s'agit d'un renouvellement ou d'une mise à jour, le numéro d'exploitant déclaré ED[numéro] qui vous avait été attribué restera le même.

L'accusé de réception est immédiatement disponible dans votre compte :

